

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq le dix octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Martine ADLOFF, Frédéric MEHL 3<sup>ème</sup> adjoint, Yannick BRUHL, Martin KAUFF, Doris LOTZ, Yannick MERZ, Michèle RICHERT, Gaëtan VIX, Véronique WENDLING.

Etaient absents avec excuses : Claude BOEHM 1<sup>er</sup> adjoint.

**ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 MAI 2025
3. INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL – SIGNATURE D'UN BAIL CIVIL AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE
4. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS AUTOUR DU STERNENBERG

**N°014/2025 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Martine ADLOFF.

**N°015/2025 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 MAI 2025**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025.

**N° 016/2025 INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE DOMAINE  
PRIVE COMMUNAL – SIGNATURE D'UN BAIL CIVIL AVEC LA SOCIETE  
FREE MOBILE**

La Société FREE MOBILE projette d'installer une antenne-relais sur un pylône à construire au lieu-dit « Hasenacker », afin d'apporter une couverture mobile pour les services 3G, 4G et 5G (DSS : partage dynamique du spectre) sur ce secteur.

Un dossier d'information mairie a été transmis le 22 août 2025 à la Commune de Wolschheim afin de présenter la motivation et le descriptif du projet FREE MOBILE (réf. 67478\_003-04).

Le projet prévoit :

, La construction d'un pylône treillis de 36.35 mètres de hauteur (hors paratonnerre), équipé de trois antennes FREE MOBILE et de paraboles Iliad (en réservation),  
L'installation de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône.

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée Section 9 N°61, appartenant au domaine privé de la Commune de Wolschheim, et sera régie par un bail civil.

La Société FREE MOBILE versera pour la réalisation de cet équipement un loyer annuel de trois mille trois cents euros (3 300,00), toutes charges incluses, pour une période de douze années entières et consécutives, sauf congé notifié par l'une ou l'autre partie. Ce bail sera renouvelable par période de six ans. Le montant du loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE pendant toute la durée du contrat.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer et à autoriser Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la Société FREE MOBILE.

L'assemblée délibérante est ainsi appelée à :

**APPROUVER** le bail civil avec la Société FREE MOBILE, qui prévoit l'installation d'une antenne-relais aux conditions suivantes :

Adresse cadastrale : lieu-dit Hasenacker, 67700 Wolschheim

Référence cadastrale ; Section 9 Parcelle 61

Type de support : pylône treillis

Surface louée : 54 M2 (augmentés de la surface occupée par les câbles, chemins de câbles, adductions et équipements de sécurité de type garde-corps, le cas échéant)

Loyer annuel 3 300 € net (indexée sur l'IRL, conformément à l'article 5 des conditions générales de bail Réf : FM/2509/BX/Commune de Wolschheim/67478\_003\_04)

Durée : 12 ans, avec tacite reconduction par période de 6 ans

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet ci-dessus, à l'unanimité.

**N°017/2025 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG »**

**Vu** La délibération n° 2025 – 16 du 07 juillet 2025 du Comité Syndical, modifiant les statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE « AUTOUR DU STERNENBERG »,

**Vu** Les statuts modifiés, annexés à la présente délibération,

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE**

La modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE.

La séance est levée à vingt heures cinquante minutes  
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GITZ  
Maire

Jean-Claude BOEHM  
1er adjoint,  
Abs. avec excuses

Martine ADLOFF  
2ème adjointe,

Frédéric MEHL  
3<sup>ème</sup> adjoint,

Yannick BRUHL  
Conseiller,

KAUFF Martin,  
Conseiller,

Doris LOTZ  
Conseillère,

Yannick MERZ  
Conseiller,

Gaëtan VIX  
Conseiller,

Michèle RICHERT  
Conseillère,

Véronique WENDLING.  
Conseillère.

